

À lire ...

- ✚ **Assemblée générale annuelle**
- ✚ **Avis public :**
 - . **Adoption des règlements**
 - . **Dépôt d'un projet de règlement et avis de motion**
- ✚ **Informations municipales**
- ✚ **Appel d'offres – Tonte de gazon**
- ✚ **Offre d'emploi : Préposé(e) service à la clientèle**

Prochaine séance du conseil municipal
5 avril 2022

Les séances du conseil sont publiques

Pour contacter la Ville de Scotstown :
par courriel :
ville.scotstown@hsfgc.ca
ou par téléphone en composant le
819-560- 8433

Assemblées générales annuelles

Invitation à l'Assemblée générale du journal L'ÉVÉNEMENT.

Le journal l'Événement tiendra son Assemblée générale le 21 mars 2022 à 19 h.

Celle-ci aura lieu au 2^e étage du Centre Culturel, 101 rue Victoria Ouest - Scotstown.

Si vous désirez y assister, veuillez noter que le port du masque est obligatoire.

L'équipe du journal

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SCOTSTOWN-HAMPDEN

Avis de convocation

Assemblée générale de la SDSH: 21 avril 2022, 19 h

Hôtel de ville de Scotstown, 101 chemin Victoria Ouest

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 26 mai 2021
5. Rapport de la présidente
6. Rapport des activités
7. États financiers se terminant le 31 décembre 2021
8. Plan d'action
9. Prévisions budgétaires
10. Résolution entérinant les actes du CA
11. Élections
12. Nomination d'un vérificateur
13. Questions diverses
14. Levée de l'assemblée



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) JoB 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfgc.ca

AVIS PUBLICS

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Adoption de règlements et avis de motion lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 :

❖ **RÈGLEMENT NUMÉRO 498-22 – Code d'éthique et déontologie des élus et abrogation du règlement 455-18**

Ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues et vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflits d'intérêts.

Séance du 1^{er} mars 2022 :

❖ **Dépôt projet règlement 500-22 sur les feux en plein air et abrogation du règlement 450-17**

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 500-22 relatif pour les feux en plein air et l'abrogation du règlement 450-17.

❖ **Dépôt projet règlement 501-22 relatif aux rejets dans le réseau d'égout**

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 501-22 relatif aux rejets dans le réseau d'égout;

Les règlements et les projets de règlements peuvent être consultés en faisant une demande au bureau municipal ou par courriel.

Donné à Scotstown, ce 15^e jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

Monique Polard, Directrice générale

Mouvement j'y participe !

Vous ne savez plus dans quel bac déposer vos matières résiduelles ? Vous manquez d'informations sur les déchets, le recyclage ou le compost ? Vous aimeriez connaître les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles à instaurer à la maison ? Embarquez avec nous dans le Mouvement j'y participe ! Au cours des prochains mois, votre municipalité, en collaboration avec la MRC, vous réserve une foule d'informations au sujet des matières résiduelles pour vous aider à y voir plus clair.



Pour plus de détails, visiter [la page Facebook du Mouvement j'y participe!](#) Ou rendez-vous sur [la page web](#)

Dans le Haut-Saint-François, ensemble pour la réduction des déchets !

Informations municipales

Horaire du bureau municipal en raison des mesures sanitaires

Le bureau municipal reprend son horaire normal qui prévalait avant la pandémie de la COVID-19 :

Lundi : Fermé

Du mardi au jeudi : de 13 h à 16 h 30

Vendredi : de 8 h à 12 h (midi).

Vous pouvez communiquer avec le bureau municipal au 819 560-8433, poste 7, et laisser un message sur la boîte vocale ou par courriel à ville.scotstown@hsfqc.ca.

Pour toute demande de permis de construction, rénovation, démolition, changement d'usage, lotissement ou autre, vous pouvez vous procurer le formulaire de permis sur le site Web de la ville avec le lien suivant : <https://scotstown.net/wp-content/uploads/2021/07/Version-Formulaire-pour-demande-de-permis-30-07-2021.pdf>

Ou en communiquant avec Monsieur Marc Turcotte, inspecteur en bâtiment, au 819 560-8433, poste 2004 ou par courriel : inspecteur.scotstown@hsfqc.ca.

Bourse nouveau-né 2021

Les parents des bébés nés en 2021 auront jusqu'au 30 avril 2022 pour inscrire leur enfant pour le tirage au sort de la bourse nouveau-né pour un certificat d'études épargne d'une valeur de 1 000 \$. À la suite de la fin des inscriptions, une date sera fixée pour procéder à la remise de la bourse.

Les inscriptions se font au bureau municipal, aux heures d'ouverture, ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Règlement de zonage numéro 349-06

Article 6.10.1 Abris d'auto temporaires

Les abris temporaires sont autorisés du premier (1^{er}) novembre d'une année au quinze (15) avril de l'année suivante.

Ils doivent être démontés et gardés en remise fermée en tout autre temps.

Il est très important de respecter la date du 15 avril pour éviter de recevoir un constat d'infraction.

Période de dégel – Dates visées

Le Ministère rappelle aux utilisateurs de véhicules lourds et aux expéditeurs que les limites de charges autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics. Il en est ainsi chaque année afin de tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.

Pour la période de dégel 2022, les dates visées de début et de fin de la période de restriction des charges pour chacune des zones de dégel sont les suivantes :

Dates visées pour 2022 Zone 1

- Du lundi 21 mars (00 h 01) au vendredi 20 mai (23 h 59), selon les informations diffusées sur le site web du Ministère des Transports en date du 16 avril 2021
<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/dégel/Pages/Periode-de-dégel.aspx>

RAPPEL - Médaille pour chien

Vous êtes propriétaire d'un chien ?

En raison de la loi adoptée par le gouvernement et du règlement municipal en vigueur, vous avez l'obligation d'enregistrer votre chien en communiquant avec le bureau municipal.

Une médaille sera attribuée au coût de 10 \$.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Fermeture de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots

En raison des conditions météo et la chaleur qui arrive, la fermeture de la piste cyclable est effective le 17 mars 2022 pour protéger l'infrastructure.

Une supervision sera faite fréquemment pour vérifier l'état de la surface de la piste et des travaux pour permettre l'ouverture au printemps.

Merci de votre collaboration.

Service incendie de la Ville de Scotstown

Vous aimeriez relever de nouveaux défis et être au cœur de l'action pour la protection des citoyens ?



T'es en feu et tu veux sortir de ta zone de confort afin de :

- ✓ relever de nouveaux **défis** ;
- ✓ **faire la différence** lors de situations hors de l'ordinaire ;
- ✓ **t'impliquer** dans TA municipalité !

**Et bien à Scotstown, on a un bunker qui attend
juste toi pour aller au feu !**

Le Service incendie de Scotstown est à la recherche de nouveaux candidats pour compléter son équipe de pompiers volontaires.

Cela implique de participer à des entraînements, suivre une formation, être présent lors des interventions, etc. Rémunération et formations payées.

**Profite de l'opportunité d'être pompier à temps partiel et envoie ton CV à :
René Charron, directeur incendie : incendie.scotstown@hsfqc.ca**



OFFRE D'EMPLOI

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste suivant :

Préposé à l'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots, des lieux et parcs municipaux

Relevant de la directrice générale, le titulaire sera responsable de l'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots et au parc Walter-MacKenzie

La piste cyclable du Marécage des Scots est située dans le Parc régional de la MRC du Haut-Saint-François. La piste est d'une longueur de 8,3 kilomètres de piste multifonctionnelle à l'aller totalisant 16,6 kilomètres pour l'aller-retour. De la fête des Patriotes à celle de l'Action de grâce, les gens peuvent pratiquer le vélo et la randonnée pédestre.

<http://www.mrchsf.com/projets-marecage-scots.html>

Description de tâches : entretien de la piste cyclable :

Entretien général de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots : 8,3 km

Patrouille hebdomadaire, entretien des pelouses et plates-bandes, entretien du mobilier urbain, débroussaillage, réparation et entretien de la piste et tranchées (canalisations) de drainage et surveillance. L'employé peut être appelé à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat.

Entretien des lieux municipaux : tondage, coupe-herbe, mobilier urbain, menuiserie, peinture, etc.

Exigences et conditions de travail :

- Aimer travailler à l'extérieur;
- Travail physique avec outils d'entretien : scie mécanique, débroussailleuse, tondeuse, etc.;
- Travaux manuels : entretien mobilier urbain : réparation, peinture, teinture, etc.;
- Années d'expérience minimum reliées à l'emploi : 6 mois à 1 an
- Description des compétences : Formation en abattage manuel; affûtage et entretien de la scie à chaîne;
- Détenir des aptitudes personnelles telles que : attitude positive; souci du travail soigné; débrouillardise et initiative; travaux manuels; honnête et avoir un bon sens des priorités; démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes.

Horaire de travail : Poste temporaire : 30 semaines / Horaire de travail : Entre 32 et 35 heures hebdomadaires

Date de début : Vers le 9 mai 2022

Rémunération : Salaire à discuter

Précisions additionnelles : La personne doit être admissible au programme de subvention salariale. Voir votre centre d'emploi pour admissibilité et confirmation.

**** Commentaires :** Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.

[Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 avril 2022 seulement par courrier, courriel ou par télécopieur à :](#)

Ville de Scotstown – Offre emploi : Préposé à l'entretien de la piste cyclable et des lieux municipaux

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Courriel : ville.scotstown@hsfq.ca - Téléphone : 819 560-8433, poste 7 - Télécopieur : 819 560-8434

APPEL D'OFFRES TONTE DE GAZON ÉTÉ 2022

La Ville de Scotstown demande des soumissions pour la tonte du gazon pendant la saison estivale 2022.

Des soumissions sont demandées séparément pour quatre (4) endroits spécifiques

DURÉE DE CHACUN DES CONTRATS

La durée de chaque contrat sera du 16 mai au 15 octobre 2022. Ces dates peuvent varier cependant selon la température.

ENVERGURE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra faire l'entretien constant des surfaces gazonnées dans les limites de la municipalité, soit :

Le râtelage au printemps au besoin

Ramasser les rebuts avant la tonte du gazon

Tondre le gazon avant qu'il n'atteigne 4 pouces

Fauchage par coupe-herbe de l'entourage des bâtiments, arbres et plates-bandes, clôtures, mobilier urbain (incluant les poubelles) et tous autres aménagements (exemple : poteau électrique, etc.)

MODE D'INTERVENTION

La tonte devra s'effectuer du lundi au samedi entre 8 h et 19 h. En dehors de ces heures, à l'occasion, sur approbation du gestionnaire responsable seulement, il sera possible d'effectuer la tonte selon une entente verbale.

ENDROITS CONCERNÉS

- Contrat # 1
Hôtel de Ville : terrain avant et arrière.
- Contrat # 2
Terrain de balle et autour du bâtiment abritant l'organisme La Relève du Haut-Saint-François.
- Contrat # 3
Parc Walter-MacKenzie : les parties gazonnées au complet jusqu'à la Passerelle Chantal-Ouellet, incluant les parties du Camping de la Rivière étoilée et autour des bâtiments.
- Contrat # 4
Les parties gazonnées au stationnement du Parc régional du Marécage des Scots, secteur Franceville (Hampden).

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

- 18 ans et plus;
- personne responsable;
- être autonome;
- avoir et fournir tous les équipements, outils requis;
- porter les vêtements et accessoires requis (dossard, bottes de travail, lunettes de sécurité);
- fournir le carburant, l'huile et le fil pour les équipements.

**Note : La personne qui obtiendra le contrat peut faire faire les travaux par une autre personne âgée de 14 ans et plus tout en conservant la pleine responsabilité envers cette personne et des travaux.

Suite à la page suivante

L'EXAMEN DES DOCUMENTS ET DES LIEUX

Avant de préparer sa soumission, le soumissionnaire doit examiner attentivement le document d'appel d'offres et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences précises du contrat.

Un examen préalable des lieux est nécessaire.

Par le fait de déposer une soumission, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents.

Il reconnaît également avoir procédé, à sa satisfaction, à l'examen des lieux.

Les contrats sont de nature contractuelle.

PAIEMENT

Le paiement du contrat se fera en quatre versements égaux de 25%. Le premier versement le 30 juin 2022, le deuxième le 31 juillet 2022, le troisième le 31 août 2022 et le dernier, le 30 septembre 2022.

DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET RÉFÉRENCES

Une personne peut remettre une soumission pour chacun des contrats indiqués. Les soumissions doivent être remises séparément pour chacun des contrats dans une enveloppe spécifique cachetée avec l'inscription dessus du numéro de contrat.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes avec la soumission :

- . Son nom;
- . Son adresse;
- . Numéro de téléphone;
- . Adresse courriel.

Une fois le contrat accordé, le soumissionnaire devra fournir un spécimen de chèque pour recevoir le paiement par dépôt direct. Des références peuvent être exigées.

Au cours de la période des contrats, des vérifications seront effectuées pour superviser le travail exécuté. S'il est constaté que les travaux ne respectent pas les exigences, un avertissement sera remis à la personne responsable qui peut amener à l'annulation du ou des contrats.

Les soumissionnaires doivent faire parvenir leurs soumissions avant le 22 avril 2022 à 12 h.

Par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Par télécopieur : 819-560-8434

Par la poste : 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

La Ville de Scotstown ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais ni aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Systeme d'alerte de masse pour recevoir les informations importantes

Pour répondre au Règlement du Ministère de la Sécurité publique portant sur les procédures d'alertes et de mobilisations en cas de sinistre, la ville s'est dotée d'un système de communication d'alertes et de notifications de masse pour joindre les citoyens rapidement, massivement et efficacement (exemple : urgence, avis d'ébullition, fermeture de routes, travaux routiers, etc.).

Nous comptons sur votre collaboration pour vous inscrire. Il y a deux (2) façons très simples de le faire :

- En remplissant le formulaire sur notre site Web : <http://scotstown.net/alertes-et-notifications/>
 - * Non compatible avec Internet explorer (utilisez Google Chrome, Mozilla FireFox, Microsoft Edge ou Safari)

En communiquant directement avec le bureau municipal au 819 560-8433, poste 7.



Offre d'emploi

Préposé / préposée service à la clientèle et aide aux organismes municipaux

Lieu: Scotstown

Tâches :

- Accueillir les gens au parc pour le service de location des équipements sportifs et nautiques.
- Voir à l'entretien de certains équipements avec les employés municipaux
- Fournir une aide ponctuelle aux divers organismes du milieu lors de leurs activités.

Exigences :

- Sociable
- Aimer travailler en équipe
- Débrouillard, honnête et ponctuel, à l'aise avec les gens

Horaire :

35 heures / semaine
du 27 juin au 19 août 2022

Salaire :

Salaire minimum (14.25 \$ / l'heure)

Critères d'admissibilité

- Avoir entre 14 et 17 ans
- Être résidant de la MRC du Haut-Saint-François
- Première expérience de travail
- Poursuivre ses études à l'automne
- Être membre d'une caisse Desjardins

Ça t'intéresse!
Inscris-toi avant le 31 mars 2022

Carrefour jeunesse-emploi
1A-150 Angus Sud
East Angus (Québec) J0B 1R0
819 832-1513 • ce03@cjehsf.qc.ca

